

COMMUNIQUE DE PRESSE

Feux de moisson : les ETA mobilisés entre prévention et réglementation

Le retour annoncé des fortes chaleurs associé à des situations de sécheresses sur certaines parties du territoire ravive le spectre des feux de moisson de l'année 2019. Face à cette situation, les ETA se mobilisent sur le plan de la prévention mais s'interrogent également quant à l'organisation des chantiers pénalisés par de nouvelles contraintes réglementaires.

A Paris, le 25 juin 2020 – « les moissons ont débuté sans incident majeur mais la sécheresse et les hausses des températures qui s'annoncent sur le territoire, nous encourage à maintenir une vigilance accrue sur les problématiques liées aux feux de moisson » prévient Gérard Napias, Président de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT). En effet, l'année 2019 avait connu un nombre record de feux lors des chantiers agricoles avec plus de 12 000 ha ravagés par les flammes.

« Personne n'est à l'abri d'un roulement qui chauffe ou d'une pierre par laquelle se produit une étincelle à l'origine d'un départ de feu, cependant, l'expérience et le professionnalisme des ETA permettent de limiter fortement les incidents liés à l'entretien et à la maintenance » ajoute Gérard Napias. A ce propos, la FNEDT rappelle que ses adhérents et leurs salariés ont à cœur d'appliquer les consignes de nettoyage, soufflage (plusieurs fois par jour) et d'entretien des machines nécessaires au fonctionnement optimum et sécurisés des machines agricoles. De plus, de nombreuses initiatives visant à coordonner les services de lutte contre l'incendie et les professionnels ont été mise en place sans oublier les salariés des ETA en démarche qualité ou sous qualification RSE qui sont formés au risque incendie. C'est un axe de progrès auquel la FNEDT apporte tout son soutien via des actions de sensibilisation avec les chambres d'agriculture et les filières agricoles sur l'ensemble du territoire

« Cependant, des arrêtés peuvent imposer des mesures de prévention incompatibles avec la planification nécessaire au travail de nos équipes, c'est pourquoi nous demandons aux autorités compétentes plus de souplesse concernant le temps de travail » plaide Gérard Napias.

Pleinement impliqués sur le plan de la prévention, les ETA s'inquiètent en revanche des conséquences réglementaires sur leur travail. Suite aux épisodes d'incendies de 2019, les pouvoirs publics ont revu leurs dispositifs de préventions avec notamment des arrêtés préfectoraux réglementant l'usage de certains matériels dans le cadre de la prévention des incendies de forêt. Cela implique des interdictions partielles ou totales des chantiers sur des zones géographiques identifiées ainsi que des plages horaires révisées quotidiennement par les services de l'Etat. Des mesures compréhensibles au regard des risques mais qui ne sont pas sans conséquences sur l'organisation des chantiers.

Les EDT souhaitent donc que les chantiers pénalisés par l'interdiction ou la limitation de travailler soient pris en compte dans la demande de dérogation à la durée du travail ; avec notamment une extension à 72 heures du temps de travail la semaine concernée par l'arrêté.

Dans la même logique, la FNEDT appelle également les organismes collecteurs à adapter les horaires de leurs silos en conséquence mais aussi à sensibiliser les conseillers agricoles dans leurs préconisations de récolte selon les taux de protéines, d'humidité et de poids spécifique.

Contacts presse - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadi - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadi@agence-rdn.com

Grégoire de la Roussière - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - gdelaroussiere@agence-rdn.com

A propos - FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 121 802 salariés permanents et occasionnels réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. 265 000 agriculteurs (60 % des exploitations agricoles françaises) font appel aux entreprises de travaux agricoles. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).